INS-09-POLITIQUE D'ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ, LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE INTERNE

Politique d'engagement de la gouvernance pour le système de management de la Qualité intégrant les principes du développement durable, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de la gestion des risques et du contrôle interne

La Caisse CIBTP de l'Ile-de-France assure la gestion des congés payés des salariés du BTP dans les conditions fixées par la réglementation. Elle met, également, en œuvre les dispositions du régime d'indemnisation du chômage pour cause d'intempéries.

Consciente de son rôle clé dans la satisfaction de ses adhérents et de leurs salariés, de ses collaborateurs et de ses partenaires, la Caisse s'engage à mettre en place un système de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001, tout en intégrant les principes du management des risques, du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

En qualité d'acteur majeur de la protection et de la solidarité professionnelles au sein du BTP, nous nous engageons à assurer un service de proximité efficace, fiable et conforme aux attentes de nos parties prenantes, dans un environnement en constante évolution.

Nous nous engageons également à instaurer un cadre solide de gestion des risques et de contrôle interne afin de sécuriser l'ensemble des opérations en assurant une gestion proactive des risques pour garantir la résilience et l'efficience de nos activités.

Enfin, nous reconnaissons également notre responsabilité envers la société, l'environnement et les générations futures. Aussi, nous intégrons les valeurs du développement durable et de la RSE dans l'ensemble de nos activités.

Notre politique s'articule autour des axes suivants :

Satisfaction des adhérents et de leurs salariés

• Mettre en place des processus efficaces et transparents afin de garantir un traitement rapide et juste des droits aux congés payés des salariés des entreprises adhérentes ;
• Assurer une communication claire et accessible pour tous les acteurs concernés ;
• Être à l'écoute des besoins et attentes des adhérents, salariés et partenaires et ajuster nos services en conséquence.

Qualité et amélioration continue

• Respecter les exigences de la norme ISO 9001 en matière de management de la qualité, avec une démarche d'amélioration continue de nos processus ;
• Évaluer régulièrement nos performances par le biais d'audits internes et d'indicateurs de suivi afin de garantir une qualité de service irréprochable ;
• Former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la qualité et à l'importance de leur rôle dans la satisfaction des parties prenantes.

Gestion des risques et contrôle interne

• Mettre en place une démarche systématique d'identification et d'évaluation des risques liés à nos activités, incluant des risques financiers, opérationnels, informatiques, réglementaires, et environnementaux ;
• Déployer des plans de prévention et des stratégies d'atténuation des risques identifiés afin de protéger nos processus critiques et garantir la continuité de nos services ;
• Renforcer notre système de contrôle interne pour assurer la conformité aux exigences réglementaires et normatives, ainsi qu'une gestion optimale des ressources financières et humaines.

Responsabilité sociétale et éthique

• Favoriser des pratiques éthiques et transparentes dans nos relations avec les adhérents, les salariés, nos partenaires et nos collaborateurs, en respectant les principes de non-discrimination ;
• Soutenir l'intégration professionnelle et l'inclusion sociale, en veillant notamment à la diversité et à l'égalité des chances au sein de la Caisse ;
• Favoriser la polyvalence et la mobilité interne pour développer les compétences et rendre possibles les évolutions ;
• Garantir un environnement de travail respectueux et sûr pour nos collaborateurs.

Engagement environnemental

• Réduire notre impact environnemental en optimisant l'utilisation des ressources naturelles (énergie, papier, eau) et en réduisant nos déchets ;
• Encourager des pratiques écoresponsables au sein de l'association (dématérialisation des documents, recyclage, économie d'énergie, etc.) ;
• Sensibiliser nos collaborateurs et partenaires à l'importance de la protection de l'environnement.

Dialogue avec les parties prenantes

• Maintenir un dialogue régulier et constructif avec les organisations et organismes de la profession les adhérents, les syndicats, les autorités publiques et toute autre partie prenante afin d'anticiper les évolutions du secteur et d'adapter nos services en conséquence ;
• Recueillir activement les retours des parties prenantes et les intégrer dans une logique d'amélioration continue.

Gestion proactive des crises

• Développer des plans de gestion de crise pour faire face aux imprévus, protéger les données sensibles et garantir la continuité de nos activités ;
• Sensibiliser et former les collaborateurs sur les procédures d'urgence et les protocoles de sécurité, afin de réduire les impacts potentiels des crises.

Nous nous engageons à faire de ces principes une réalité au quotidien et confirmons que s'engager, c'est savoir allier pour chacun d'entre nous, quelle que soit sa fonction, un état d'esprit volontaire et des méthodes de travail efficaces.

Cette politique est adoptée le 19 septembre 2024 par le Conseil d'administration.

Le Président,
David MACIEJEWSKI

Le Directeur général,
Éric LIVONNEN